Conseil Municipal du 16/12/2019 - Délibération 10

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET: DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SIREDOM

En date du 1^{er} Octobre 2019, Madame PARATRE a informée Madame Le Maire de sa démission comme représentante titulaire de la Commune au sein du SIREDOM.

Il convient par conséquent de pourvoir à son remplacement, conformément à l'article L5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après appel, le vote se fera à bulletin secret sauf autorisation contraire à l'unanimité des présents,

Il est donc demandé au Conseil Municipal de

VOTER à bulletin secret.

DE DESIGNER



LA FERTÉ ALAIS ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2019

DATE D'AFFICHAGE

10 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27 Présents : Votants :

OBJET:

SIREDOM : désignation d'un délégué

Pour:	
Contre :	
Abstention	

Transmise en sous-préfecture

Publiée le

Notifiée le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS

L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

PROJET DE DELIBERATION

SIREDOM: DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SIREDOM

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite à la démission de Madame Paratre de ses fonctions de délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal pour la revalorisation et l'Elimination des Déchets et des Ordures Ménagères (S.I.R.E.D.O.M.).

Il convient de pourvoir à son remplacement, conformément à l'article L. 5212-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après appel, le vote se fera à bulletin secret sauf autorisation contraire à l'unanimité des présents,

A été	élu (e) délégué	(e)) titulaire au SII	REDOM:
à	voix Pour	1	Contre/	Abstention.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR VOTE,

DESIGNE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire.

Mariannick MORVAN